

emportait dans les voyages. Aussi l'Ordre romain les appelle-t-il *tabulas itinerarias*. Les inventaires des trésors d'églises font mention fréquemment d'autels portatifs.

Sur les tables d'autels fixes, il était d'usage, dès avant le ix<sup>e</sup> siècle, d'incruster des *propitiatoires*, qui étaient des plaques d'or ou d'argent sur lesquelles on offrait le saint sacrifice. Anastase le Bibliothécaire dit, dans sa *Vie du pape Pascal I<sup>er</sup>*, que ce souverain pontife fit poser un propitiatoire d'argent sur l'autel de Saint-Pierre de Rome, un sur l'autel de l'église de Sainte-Praxède, sur les autels de Sainte-Marie de Cosmedin, de la basilique de Sainte-Marie Majeure. Le pape Léon IV fit également faire un propitiatoire pesant 72 livres d'argent et 80 livres d'or pour l'autel de la basilique de Saint-Pierre.

Les autels primitifs, qu'ils fussent de pierre, de bois ou de métal, étaient creux. L'autel d'or dressé par l'archevêque Angelbert dans l'église de Saint-Ambroise de Milan était creux, et l'on pouvait apercevoir les reliques qu'il contenait par une ouverture percée par derrière <sup>1</sup>.

L'évêque Adelhème, qui vivait à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, raconte qu'un soldat du roi Bozon, qui était devenu aveugle, recouvra la vue en se glissant sous l'autel de l'église de Mouchi-le-Neuf, du diocèse de Paris, pendant que l'on célébrait la messe. Les monuments viennent à cet égard appuyer les textes nombreux que nous croyons inutile de citer <sup>2</sup>; les autels les plus anciens connus sont généralement portés sur une ou plusieurs colonnes <sup>3</sup> (1 et 2). La plupart des autels grecs étaient portés sur une seule colonne. L'usage des autels creux ou portés sur des points d'appui isolés s'est conservé jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. L'autel n'était considéré jusqu'alors que comme une table sous laquelle on plaçait parfois de saintes reliques, ou qui était élevée au-dessus d'une crypte renfermant un corps-saint; car, à vrai dire, les reliquaires étaient plutôt, pendant le moyen âge, posés, à certaines occasions, sur l'autel que dessous <sup>4</sup>. Il n'existe plus, que nous sachions, en

<sup>1</sup> Ughellus, t. IV.

<sup>2</sup> Voy. *Dissert. ecclés. sur les princip. autels des églises*, par J.-B. Thiers. Paris, 1688. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à ce curieux ouvrage, plein de recherches savantes.

<sup>3</sup> La figure 1 donne l'autel de la chapelle de la Vierge de l'église de Montréal (Bourgogne); cet autel est du xii<sup>e</sup> siècle. La figure 2, le maître autel de l'église de Bois-Sainte-Marie (Saône-et-Loire); cet autel est du xi<sup>e</sup> siècle. A est le socle avec l'incrusement des colonnettes; B, le chapiteau de la colonnette centrale; C, la base d'une des quatre colonnes. Nous devons ce dessin à l'obligeance de M. Millet, l'architecte de la curieuse église de Bois-Sainte-Marie.

<sup>4</sup> « Rien ne nous porte à croire, dit Thiers dans ses *Dissert. sur les princip. autels des églises* (p. 42), qu'on ait mis des reliques des saints sur les autels avant le xi<sup>e</sup> siècle; nul canon, nul décret, nul règlement, nul exemple, nul témoignage des écrivains ecclésiastiques ne nous le persuade; ou si l'on y en a mis, les saints de qui elles étoient s'en sont offensés et les ont fait ôter.... Dans le x<sup>e</sup> siècle même, quelques saints ont cru qu'il y avoit de l'irrévérence à mettre leurs reliques sur les autels. En